

Grille des spécifications				Zone : AG-301			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
			Agriculture avec élevage	A3	●		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications				Zone : AG-302			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de privilèges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.			

Grille des spécifications					Zone : AG-303	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
			Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
			Extraction	Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1 ●
					Activité forestière avec villégiature	F2
				Acériculture	F3 ●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1 ●
					Agriculture sans élevage	A2 ●
					Agriculture avec élevage	A3 ●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		2. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G				

Grille des spécifications				Zone : AG-304			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Type d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de privilèges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.			

Grille des spécifications				Zone : AG-305			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		3. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications				Zone : AG-306			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Type d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de privilèges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.			

Grille des spécifications				Zone : AG-415			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Forestier	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
			Agriculture avec élevage		A3	●	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications				Zone : AG-416			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications					Zone : AG-501	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
			Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
			Extraction	Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G

Grille des spécifications					Zone : CA-102		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	●
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	●
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	●
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	●
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	●
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
				Acériculture	F3		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	20	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	1. Établissement de résidence principale
Usage spécifiquement autorisé	1. Production de cannabis 2. Modification de véhicules récréatifs autorisé
Notes particulières	1. Projet commercial intégré autorisé

Grille des spécifications				Zone : CM-103			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction	Extraction carrière	E1
			Extraction sablière et gravière	E2			
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
				Acériculture	F3		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		25%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		<ol style="list-style-type: none"> Vente au détail de produits d'alimentation Vente au détail de boissons alcoolisées Vente au détail de meubles Vente au détail de produits de quincaillerie 					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		<ol style="list-style-type: none"> Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3 Projet commercial intégré autorisé 					

Grille des spécifications				Zone : CM-106				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1		
	Auberge rurale	C5	●		Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7						
	Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
		Commerce artisanal et culturel	C11	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
Dépanneur		C12	●	Industrie générale		I3		
Commerce de vente au détail		C13	●	Industrie à forte incidence		I4		
Commerce à caractère érotique		C14		Extraction	Extraction carrière	E1		
					Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de restauration et débit d'alcool		Restauration	C20	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
		Restauration rapide	C21			Institutionnel	P2	
		Bar	C22	●		Culture	P3	
				Infrastructures d'utilité publique	P4	●		
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●	
					Activité forestière avec villégiature	F2		
			Acériculture		F3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		15	Maximum			
	Latérale	Minimum		5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum			
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale						
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3						

Grille des spécifications				Zone : CM-146			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●		Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		30%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		<ol style="list-style-type: none"> Quicallerie Établissement de résidence principale 					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		<ol style="list-style-type: none"> Projet commercial intégré autorisé Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) Type d'entreposage autorisé : A 					

Grille des spécifications					Zone : CM-204		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum	
	Latérale	Minimum	3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	50%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	1. Établissement de résidence principale
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3 2. Projet commercial intégré autorisé 3. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)

Grille des spécifications					Zone : CM-205		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
					Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		50%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Un studio de cinéma 2. Un cinéma					
Notes particulières		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3 2. Projet commercial intégré autorisé 3. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)					

Grille des spécifications				Zone : CP-145			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
Bâtiment	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		3
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		15
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		65%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		9	Maximum		25
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A 4. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : CP-206		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22	●	Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
Bâtiment	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	30%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Quicallerie					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications					Zone : CP-207		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
Bâtiment	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	65%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Projet commercial intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A 3. Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications					Zone : CP-505	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
						Commerce de vente en gros
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
			Extraction	Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1
	Bar	C22	●	Agricole	Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
			Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum	
	Latérale	Minimum		4	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum	
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum	
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	30%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A				

Grille des spécifications				Zone : CS-147			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	●
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : CS-420			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	●
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Voir article 17.16			

Grille des spécifications				Zone : CS-507			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	●
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. La classe d'usages Conservation naturelle est autorisée pour les terrains appartenant à la Ville de Québec. Les normes de l'article 17.16 s'appliquent pour cette classe d'usages.			

Grille des spécifications				Zone : CS-529			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	●
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : CS-701				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2	●		Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3	●		Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	●	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
				Industrie des nouvelles technologies		I2		
				Industrie générale		I3		
				Industrie à forte incidence		I4		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Extraction	Extraction carrière	E1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Extraction sablière et gravière	E2		
	Dépanneur	C12			Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce de vente au détail	C13				Institutionnel	P2	
	Commerce à caractère érotique	C14		Culture		P3		
				Infrastructures d'utilité publique		P4	●	
				Activité forestière sans villégiature		F1		
				Activité forestière avec villégiature		F2		
	Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Forestier	Acériculture	F3	
		Restauration rapide	C21			Conservation	Aire protégée	M1
Bar		C22		Conservation naturelle	M2		●	
				Agricole	Agrotourisme		A1	
					Agriculture sans élevage		A2	
					Agriculture avec élevage	A3		

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum	
	Latérale	Minimum	10	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	10	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	

Grille des spécifications				Zone : CT-108				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	●	
	Auberge rurale	C5	●		Récréation intensive	R2	●	
	Établissement hôtelier	C6	●					
	Maison de tourisme	C7	●					
					Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
						Industrie des nouvelles technologies	I2	
						Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence		I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1		
					Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1		
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3		
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1		
	Bar	C22	●	Agricole	Conservation naturelle	M2		
					Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum	
	Latérale	Minimum	3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	<ol style="list-style-type: none"> Un marché public permanent Un parc d'attractions Un ciné-parc Une arcade Tremplin et saut à l'élastique
Notes particulières	<ol style="list-style-type: none"> Projet touristique intégré autorisé Type d'entreposage autorisé : A, C

Grille des spécifications				Zone : CV-136				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1		
	Auberge rurale	C5		Récréatif	Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
						Industrie des nouvelles technologies	I2	
				Industrie générale		I3		
				Industrie à forte incidence		I4		
			Extraction	Extraction carrière	E1			
				Extraction sablière et gravière	E2			
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1		
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3		
	Restauration rapide	C21	●		Aire protégée	M1		
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2		
					Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum				
	Latérale	Minimum		Maximum				
	Latérales combinées	Minimum		Maximum				
	Arrière	Minimum		Maximum				
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum				
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum				
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum				
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum				
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum				
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu								
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières								

Grille des spécifications				Zone : F-304				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	●	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7						
					Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
						Industrie des nouvelles technologies	I2	
						Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence		I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1		
					Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●	
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1		
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum				
	Latérale	Minimum		Maximum				
	Latérales combinées	Minimum		Maximum				
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum				
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum				
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum				
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum				
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum				
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum				
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale						
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières								

Grille des spécifications				Zone : F-308			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Infrastructures d'utilité publique	P4	●
					Activité forestière sans villégiature	F1	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Activité forestière avec villégiature	F2	
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3	●
	Bar	C22		Agricole	Aire protégée	M1	
					Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
			Agriculture sans élevage	A2			
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-309			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-403			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-404			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-409			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-411			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
			Acériculture		F3	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-509			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		<ol style="list-style-type: none"> Érabièrerie commerciale Services et spécialité d'horticulture Établissement de résidence principale 					
Usage spécifiquement autorisé		<ol style="list-style-type: none"> Érabièrerie privée Abri forestier 					
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-533			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant		Minimum		Maximum		
	Latérale		Minimum		Maximum		
	Latérales combinées		Minimum		Maximum		
Bâtiment	Arrière		Minimum		Maximum		
	Nombre d'étages		Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)		Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)		Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)		Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)		Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)		Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-601			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
			Acériculture		F3	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		1/50 hectares	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. La superficie du terrain doit être d'au moins 5 hectares pour qu'un chalet de villégiature soit autorisé					

Grille des spécifications				Zone : F-602			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
			Acériculture		F3	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Voir article 17.35			

Grille des spécifications				Zone : F-603			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
			Acériculture		F3	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		1/100 hectares	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. <i>Supprimé</i> 2. <i>Supprimé</i>					

Grille des spécifications				Zone : F-802			
GRUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GRUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				2. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-804			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : F-805			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : IND-316			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	●
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
			Activité forestière avec villégiature		F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	20%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Un dépôt de matériaux secs 2. Un lieu de compostage à titre d'usage principal 3. Un lieu d'enfouissement 4. Une usine de traitement d'eau ou de boues usées					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E					

Grille des spécifications				Zone : IND-423				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
						Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Établissement de camping	C2			Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3				Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4		Industriel				
	Auberge rurale	C5			Gestion des matières résiduelles	I1		
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2		
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3		
					Industrie à forte incidence	I4		
					Extraction carrière	E1	●	
					Extraction sablière et gravière	E2	●	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1		
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3		
	Restauration	C20			Aire protégée	M1		
	Restauration rapide	C21		Agricole	Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22			Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum				
	Latérale	Minimum	5	Maximum				
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum				
Bâtiment	Arrière	Minimum	10	Maximum		3		
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum				
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum				
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum				
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum				
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu								
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières				1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E 2. Les classes d'usage « Extraction sablière » et « Extraction carrière » ne sont autorisées que sur une partie des lots numéro 5 756 546, 5 756 547, 5 756 548, 5 756 560, 5 756 561, 5 756 568, 5 756 569, 5 756 681, 5 756 840 et 5 756 841 (Cadastre du Québec), correspondant aux anciens lot 346 à 348 du rang Saint-Philippe et les lots 342 à 345 du rang Saint-Victor (ancien Cadastre de St-Adolphe).				

Grille des spécifications				Zone : IND-510			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2	●	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Industrie du béton 2. Un dépôt à neige			
Notes particulières				1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E			

Grille des spécifications				Zone : IND-511			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	●
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				F3	F3		
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E			

Grille des spécifications				Zone : MM-512			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Dans les normes d'implantation et d'occupation, il n'y a seulement que les marges de recul qui s'appliquent à la classe d'usages maison mobile. Les autres normes sont définies à l'article 17.11.			

Grille des spécifications				Zone : MM-513			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				F3	F3		
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	Note 1	Maximum			
	Latérale	Minimum	Note 1	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	Note 1	Maximum			
	Arrière	Minimum	Note 1	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Les normes d'implantation sont définies à l'article 17.11.5.2			
Usage contingenté				Le nombre maximal de maisons mobiles est de 9			

Grille des spécifications				Zone : MM-527			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	Note 1	Maximum			
	Latérale	Minimum	Note 1	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	Note 1	Maximum			
	Arrière	Minimum	Note 1	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Les normes d'implantation sont définies à l'article 17.11.5.2					

Grille des spécifications				Zone : PB-126			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	1		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	6		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	10%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PB-127			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		1	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		6	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		10%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-109			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-143			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-144			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-154			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : PI-209		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Un cirque permanent 2. Une foire permanente			
Notes particulières				1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E			

Grille des spécifications				Zone : PI-210			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Cimetière 2. Logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec			
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-211			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-317			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Cimetière			
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-318			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-319			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-414			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-422			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-528			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-529			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14	●	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				<ol style="list-style-type: none"> Une station d'épuration Une usine de traitement d'eau ou de boues usées Une piste de course ou d'entraînement de véhicules automobiles Un terrain de jeu de tir Une piste de karting Une piste de course de véhicule motorisé Une piste de course de chevaux Un cimetière automobile Un lieu d'entreposage de véhicules routiers hors d'usage 			
Notes particulières				<ol style="list-style-type: none"> Type d'entreposage autorisé : A, B, C, D, E 			

Grille des spécifications				Zone : RB-104			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●		Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		8/1 hectare
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Services médicaux et de santé et bureaux de professionnels					
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-111			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-112			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	1. Établissement de résidence principale
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	

Grille des spécifications				Zone : RB-113			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-114			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	

Grille des spécifications				Zone : RB-115			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
					Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant		Minimum			Maximum	
	Latérale		Minimum			Maximum	
	Latérales combinées		Minimum			Maximum	
Bâtiment	Arrière		Minimum			Maximum	
	Nombre d'étages		Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)		Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m ²)		Minimum			Maximum	
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)		Minimum			Maximum	
	Coefficient d'emprise au sol (CES)		Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)		Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Centre de gestion et d'opérations pour service d'hébergement (voir article 17.23)			
Notes particulières				2. Les normes d'implantation et d'occupation sont prévues à l'article 17.5			
				3. Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications				Zone : RB-116			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-117			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RB-118			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-128			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	53	Maximum	
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	15/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	1. Projet résidentiel intégré autorisé

Grille des spécifications				Zone : RB-130			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications				Zone : RB-131			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	

Grille des spécifications				Zone : RB-132			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	1. Établissement de résidence principale
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	

Grille des spécifications				Zone : RB-133			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RB-134			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	12/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RB-137			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-138			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RB-140			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-142			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-144			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-145			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-212			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-214			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RF-418				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	●	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7						
					Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
						Industrie des nouvelles technologies	I2	
						Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence		I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1		
					Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●	
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1		
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum				
	Latérale	Minimum	5	Maximum				
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum				
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum				
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum				
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum				
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum				
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale						
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières		La construction de résidences unifamiliales isolées est autorisée uniquement en bordure des chemins du Geai-Bleu et de la Tourterelle						

Grille des spécifications				Zone : RF-802			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RH-119				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1		
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
				Industrie des nouvelles technologies		I2		
				Industrie générale		I3		
				Industrie à forte incidence		I4		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Extraction	Extraction carrière	E1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Extraction sablière et gravière	E2		
	Dépanneur	C12			Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce de vente au détail	C13				Institutionnel	P2	
	Commerce à caractère érotique	C14		Culture		P3		
				Infrastructures d'utilité publique		P4	●	
				Forestier		Activité forestière sans villégiature	F1	
						Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3		
	Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
Restauration rapide		C21		Conservation naturelle		M2		
Bar		C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum				
	Latérale	Minimum	3	Maximum				
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum				
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum				
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum				
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum				
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum				
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu								
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières				1. Projet résidentiel intégré autorisé				

Grille des spécifications				Zone : RH-121			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications				Zone : RH-122			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Projet résidentiel intégré autorisé 2. Dans le cas de H1c, le nombre d'étage maximal est fixé à 2, la hauteur maximale est fixée à 11 m, la façade minimale est fixée à 6,1 m et la superficie d'implantation est fixée à 55 m ² .			

Grille des spécifications				Zone : RM-120				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1		
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
				Industrie des nouvelles technologies		I2		
				Industrie générale		I3		
				Industrie à forte incidence		I4		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Extraction	Extraction carrière	E1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Extraction sablière et gravière	E2		
	Dépanneur	C12			Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce de vente au détail	C13				Institutionnel	P2	
	Commerce à caractère érotique	C14		Culture		P3		
				Infrastructures d'utilité publique		P4	●	
				Forestier		Activité forestière sans villégiature	F1	
						Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3		
	Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
Restauration rapide		C21		Conservation naturelle		M2		
Bar		C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	1. Projet résidentiel intégré autorisé 2. <i>Abrogé</i> 3. Commerce de services administratifs autorisé au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale 4. Commerce d'entreposage intérieur autorisé au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale

Grille des spécifications					Zone : RM-121		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7					
	Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
		Commerce artisanal et culturel	C11			Industrie des nouvelles technologies	I2
Dépanneur		C12		Industrie générale		I3	
Commerce de vente au détail		C13		Industrie à forte incidence		I4	
Commerce à caractère érotique		C14		Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de restauration et débit d'alcool		Restauration	C20		Public	Parcs et espaces verts	P1
		Restauration rapide	C21			Institutionnel	P2
		Bar	C22			Culture	P3
				Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
			Acériculture		F3		
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Aire protégée	M1	
					Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	1. Établissement de résidence principale
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	1. Projet résidentiel intégré autorisé

Grille des spécifications				Zone : RM-123			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications				Zone : RM-124			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	1. Dans le cas de la H3a, H4 et H5, le nombre d'étage est fixé à 3 et la hauteur maximale est fixée à 15 m. 2. Dans le cas de H1b et H1c, la façade minimale est fixée à 6,1 m et la superficie d'implantation minimale est fixée à 55 m ² .

Grille des spécifications				Zone : RM-125			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications					Zone : RM-126		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications				Zone : RM-135			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	25/1 hectare

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	1. Dans le cas de H1b et H1c, la façade minimale est fixée à 6,1 mètres et la superficie d'implantation est fixée à 55m ² . 2. Dans le cas de H2a, la façade minimale est fixée à 6,71 m

Grille des spécifications				Zone : RT-301			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	●
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
					Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction carrière		E1		
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	10	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Terrain de golf 2. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet touristique intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RT-302			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2	●		Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3	●		Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	●	
	Auberge rurale	C5	●		Récréation intensive	R2	●	
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7	●					
					Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
						Industrie des nouvelles technologies	I2	
						Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence		I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1		
					Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●	
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	●	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1		
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2		
					Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	7,5	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	1. Terrain de golf
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	1. Projet touristique intégré autorisé

Grille des spécifications				Zone : RT-405				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2	●		Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3	●		Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	●	
	Auberge rurale	C5	●		Récréation intensive	R2	●	
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7	●					
					Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
						Industrie des nouvelles technologies	I2	
						Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence		I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1		
					Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●	
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	●	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1		
	Bar	C22		Conservation naturelle	M2			
				Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
			Agriculture avec élevage	A3				
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum				
	Latérale	Minimum	5	Maximum				
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum				
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum				
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum				
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum				
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu		1. Terrain de golf 2. Établissement de résidence principale (Voir aussi article 21.4)						
Usage spécifiquement autorisé		1. Chenil commercial						
Notes particulières								

Grille des spécifications				Zone : RT-413			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7	●		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum		Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		5%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale (Voir aussi article 21.4)					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Plan d'aménagement d'ensemble autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RT-532		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Auberge rurale	C5	●		Récréation intensive	R2	●
	Établissement hôtelier	C6	●				
	Maison de tourisme	C7		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
					Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction carrière		E1		
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20	●		Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	10	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		5%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Maximum de 30 chambres 2. <i>Supprimé</i> 3. Projet touristique intégré autorisé			

Grille des spécifications				Zone : RUA-524			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Forestier	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
			Agriculture avec élevage		A3	●	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	10	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Une écurie commerciale					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A, C, D, E					

Grille des spécifications				Zone : RUC-401			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2	●		Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				F3	F3		
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		10	Maximum		
	Latérale	Minimum		10	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Arrière	Minimum		10	Maximum		
	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		25%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Type d'entreposage autorisé : A			

Grille des spécifications				Zone : RUC-409			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		10	Maximum		
	Latérale	Minimum		10	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Arrière	Minimum		10	Maximum		
	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		25%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		2. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUC-415			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	●	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	●	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1		
	Auberge rurale	C5	●	Récréatif	Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6	●					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
						Industrie des nouvelles technologies	I2	
				Industrie générale		I3		
				Industrie à forte incidence		I4		
			Extraction	Extraction carrière	E1			
				Extraction sablière et gravière	E2			
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1		
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3		
	Restauration rapide	C21	●		Aire protégée	M1		
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2		
					Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum				
	Latérale	Minimum	5	Maximum				
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum				
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum				
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum				
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum				
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale						
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A 2. Projet commercial intégré autorisé						

Grille des spécifications					Zone : RUC-422		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	●
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	●
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	●
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6	●				
	Maison de tourisme	C7		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
					Industrie des nouvelles technologies	I2	●
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction carrière		E1		
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21	●		Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		15	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		20	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		25%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A, B, C, D 2. Écran tampon obligatoire pour les classes d'usages C41 et C42 en bordure du boulevard Talbot 3. Logement(s) autorisé(s) dans un bâtiment commercial					

Grille des spécifications				Zone : RUC-502				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	●	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1		
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7						
	Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
		Commerce artisanal et culturel	C11			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Dépanneur		C12		Industrie générale		I3		
Commerce de vente au détail		C13		Industrie à forte incidence		I4		
Commerce à caractère érotique		C14		Extraction	Extraction carrière	E1		
					Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de restauration et débit d'alcool		Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
		Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
		Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique		P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1		
					Activité forestière avec villégiature	F2		
				Acériculture	F3			
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1		
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum	
	Latérale	Minimum	10	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		Maximum	
Bâtiment	Arrière	Minimum	10	Maximum	
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	1. Entreprse de construction/excavation/terrassement/déneigement (Voir article 17.26) 2. Réparation de véhicules lourds (Voir article 17.26)
Notes particulières	3. Écran tampon obligatoire en bordure du boulevard Talbot conformément à l'article 16.4.2 4. Type d'entreposage autorisé : A, E

Grille des spécifications					Zone : RUC-532		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	●
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	●
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	●
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	●
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	●
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21	●		Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières				1. Type d'entreposage autorisé : A 2. Projet commercial intégré autorisé			

Grille des spécifications					Zone : RUM-504		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	●
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6	●		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21	●		Aire protégée	M1	
	Bar	C22	●	Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Une gare d'autocars 2. Un terminus d'autobus ou une aire de stationnement relatif à un service de transport visé par la <i>Loi sur les sociétés de transport en commun</i> (L.R.Q., chapitre S-30.01) 3. Projet commercial intégré autorisé					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications				Zone : RUM-526			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Garderie 2. Maison pour personne âgée			
Notes particulières				1. Pour la classe d'usages H4 : Un maximum de 4 logements est autorisé			

Grille des spécifications				Zone : RUR-306				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1		
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
				Industrie des nouvelles technologies		I2		
				Industrie générale		I3		
				Industrie à forte incidence		I4		
			Extraction	Extraction carrière	E1			
				Extraction sablière et gravière	E2			
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●	
					Activité forestière avec villégiature	F2		
Commerce de restauration et débit d'alcool				Forestier	Acériculture	F3	●	
	Restauration	C20			Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21				Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum				
	Latérale	Minimum	5	Maximum				
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum				
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum				
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum				
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum				
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum				
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu								
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières				1. Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications				Zone : RUR-307			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-311			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		3. Écurie commerciale (voir article 17.8)					
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-312			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
					Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-313			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		Yoga et retraite (hébergement) dans un bâtiment accessoire					
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					
Usage contingenté		Le nombre maximal de commerce de Yoga et retraite (hébergement) dans un bâtiment accessoire est fixé à 1					

Grille des spécifications				Zone : RUR-314			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
					Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Bâtiment de remisage pour un club de chasse et pêche (voir article 17.25)					
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RUR-315			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				F3	F3		
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RUR-406			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RUR-407			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6	●		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RUR-408			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	1. Établissement de résidence principale
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	

Grille des spécifications				Zone : RUR-410			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RUR-411			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Forestier	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle		M2	
	Bar	C22		Agricole		Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-412			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-413				
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1		
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2		
	Établissement hôtelier	C6						
	Maison de tourisme	C7						
					Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
						Industrie des nouvelles technologies	I2	
						Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence		I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1		
					Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●	
					Activité forestière avec villégiature	F2		
			Acériculture		F3	●		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1		
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
				Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant		Minimum	15		Maximum		
	Latérale		Minimum	5		Maximum		
	Latérales combinées		Minimum	11		Maximum		
Bâtiment	Arrière		Minimum	7,5		Maximum		
	Nombre d'étages		Minimum	1		Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)		Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)		Minimum	62		Maximum		
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)		Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
	Coefficient d'emprise au sol (CES)		Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)		Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale						
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée						

Grille des spécifications				Zone : RUR-414			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	1. Établissement de résidence principale
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	
Usage contingenté	

Grille des spécifications				Zone : RUR-417			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Forestier	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage		A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RUR-421			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-514			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	

NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
Usage spécifiquement exclu	
Usage spécifiquement autorisé	
Notes particulières	

Grille des spécifications				Zone : RUR-515			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-516			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-517			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RUR-518			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RUR-519			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce de vente en gros	C40
			Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				F3	F3		
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RUR-521			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RUR-522			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-523			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1		
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RUR-530			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
					Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction carrière		E1		
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	●
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Centre de soins et de services canins autorisé en tant qu'usage associé de services à une habitation unifamiliale isolée.					
Notes particulières		2. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-531			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5			Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6					
	Maison de tourisme	C7			Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies		I2	
				Industrie générale		I3	
				Industrie à forte incidence		I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : VII-803			
GRUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GRUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Infrastructures d'utilité publique	P4	●
					Activité forestière sans villégiature	F1	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Activité forestière avec villégiature	F2	●
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3	
	Bar	C22		Agricole	Aire protégée	M1	
					Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
			Agriculture sans élevage	A2			
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant		Minimum			Maximum	
	Latérale		Minimum			Maximum	
	Latérales combinées		Minimum			Maximum	
	Arrière		Minimum			Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages		Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)		Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m ²)		Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)		Minimum			Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)		Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)		Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières				1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)			
Usage contingenté				Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3			

Grille des spécifications				Zone : VII-804			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières				1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)			
Usage contingenté				Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3			

Grille des spécifications				Zone : VII-805			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières				1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)			
Usage contingenté				Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3			

Grille des spécifications				Zone : VII-806			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières				1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)			

Grille des spécifications				Zone : VII-807			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières				1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)			
Usage contingenté				Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 4			

Grille des spécifications				Zone : VII-808			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool				Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration	C20			Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières				1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)			
Usage contingenté				Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3			

Grille des spécifications				Zone : VII-809			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières				1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)			
Usage contingenté				Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3			

Grille des spécifications				Zone : VII-810			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Gîte touristique	C4			Récréation extensive	R1	
	Auberge rurale	C5		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
				Extraction	Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14		Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
			Activité forestière avec villégiature		F2	●	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21			Aire protégée	M1	
	Bar	C22		Agricole	Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
			Agriculture avec élevage	A3			
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé				1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).			
Notes particulières				1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)			
Usage contingenté				Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 8			